

Histoire - Le temps de la République, l'école de la III^{ème} République

Doc A : L'école avant la III^{ème} République

Dès la Révolution émerge l'idée que l'instruction doit être accessible à tous. Talleyrand déclare devant l'assemblée constituante en 1791 : « l'homme ignorant est à la merci du charlatan, et beaucoup trop dépendant de l'homme instruit. Celui qui ne sait ni lire, ni écrire, ni compter dépend de tout ce qui l'environne ».

Condorcet, chargé de la réforme de l'instruction publique, recommande en 1791 un enseignement gratuit et laïc. Sous la Restauration, Louis XVIII demande à chaque commune d'offrir une instruction gratuite à tous les enfants, même aux plus pauvres. L'instituteur est alors placé sous la surveillance du prêtre du village.

En 1833, la loi Guizot oblige les communes de plus de 500 habitants à entretenir une école de garçons et à employer un instituteur.

En 1850, la loi Falloux rappelle l'importance de l'éducation religieuse dans l'enseignement et rend obligatoire l'ouverture d'une école pour filles dans les communes de plus de 800 habitants.

Doc B : Une fréquentation scolaire irrégulière

Tout au long du XIX^{ème} siècle, la scolarisation se généralise et le nombre d'illettrés baisse. Cependant la fréquentation reste assez irrégulière, surtout dans les campagnes où les enfants aident aux travaux des champs et habitent loin du village. Les classes sont souvent surchargés et les maîtres peu formés.

« Les écoles ne sont au complet qu'après la récolte des pommes, c'est-à-dire à la mi-novembre ; les enfants se retirent au plus tard à la Saint-Jean pour aller travailler au foin et à la moisson : ils n'ont donc que sept à huit mois d'école. » J-Marie de La Mennais

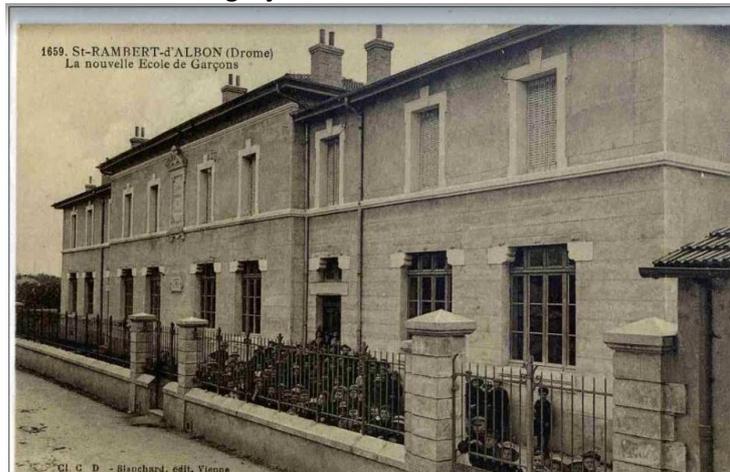
Doc C : Les lois scolaires de Jules Ferry – 28 mars 1882

Art. 1er.- L'enseignement primaire comprend : L'instruction morale et civique ; La lecture et l'écriture ; La langue et les éléments de la littérature française ; La géographie, particulièrement celle de la France ; L'histoire, particulièrement celle de la France jusqu'à nos jours ; Quelques notions usuelles de droit et d'économie politique ; Les éléments des sciences naturelles physiques et mathématiques ; leurs applications à l'agriculture, à l'hygiène, aux arts industriels, travaux manuels et usage des outils des principaux métiers ; Les éléments du dessin, du modelage et de la musique ; La gymnastique ; Pour les garçons, les exercices militaires ; Pour les filles, les travaux à l'aiguille.

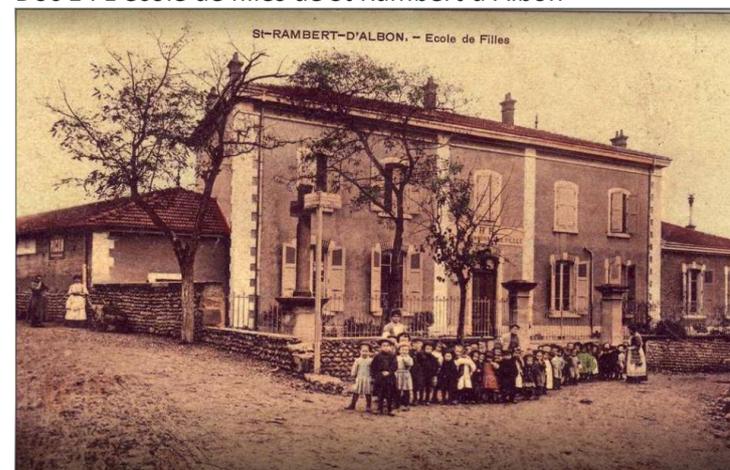
Art. 4.- L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de six ans révolus à treize ans révolus ; elle peut être donnée soit dans les établissements d'instruction primaire ou secondaire, soit dans les écoles publiques ou libres (religieuses), soit dans les familles, par le père de famille lui-même ou par toute personne qu'il aura choisie. Un règlement déterminera les moyens d'assurer l'instruction primaire aux enfants sourds-muets et aux aveugles.

Art. 6 – Il est institué un certificat d'études primaires : il est décerné après un examen public auquel pourront se présenter les enfants dès l'âge de 11 ans. Ceux qui, à partir de cet âge, auront obtenu le certificat d'études primaires, seront dispensés du temps de scolarité obligatoire qui leur restait à passer.

Doc D : L'école de garçons de St Rambert d'Albon



Doc E : L'école de filles de St Rambert d'Albon



Doc E : Jules Ferry (1832-1893)

Il est ministre de l'Instruction publique, de 1879 à 1885.

Il fait voter des lois sur la scolarisation des jeunes Français en 1881 et 1882 : scolarisation gratuite, laïque et obligatoire de 6 à 13 ans.



Tout au long du XIXème siècle, de plus en plus d'enfants vont à l'_____. Entre 1881 et 1882, Jules _____, ministre de l'instruction publique fait voter des lois sur l'école.

L'école est _____ : les instituteurs sont recrutés par l'Etat ; ce sont des _____, ils n'appartiennent pas au _____.

L'école est _____ : la scolarité ne doit rien coûter aux parents.

L'école est _____ : l'enseignement _____ ne peut plus être enseigné à l'école.

L'école est _____ : tous les enfants de _____ à _____ ans doivent aller à l'école.

Tout au long du XIXème siècle, de plus en plus d'enfants vont à l'_____. Entre 1881 et 1882, Jules _____, ministre de l'instruction publique fait voter des lois sur l'école.

L'école est _____ : les instituteurs sont recrutés par l'Etat ; ce sont des _____, ils n'appartiennent pas au _____.

L'école est _____ : la scolarité ne doit rien coûter aux parents.

L'école est _____ : l'enseignement _____ ne peut plus être enseigné à l'école.

L'école est _____ : tous les enfants de _____ à _____ ans doivent aller à l'école.

Tout au long du XIXème siècle, de plus en plus d'enfants vont à l'_____. Entre 1881 et 1882, Jules _____, ministre de l'instruction publique fait voter des lois sur l'école.

L'école est _____ : les instituteurs sont recrutés par l'Etat ; ce sont des _____, ils n'appartiennent pas au _____.

L'école est _____ : la scolarité ne doit rien coûter aux parents.

L'école est _____ : l'enseignement _____ ne peut plus être enseigné à l'école.

L'école est _____ : tous les enfants de _____ à _____ ans doivent aller à l'école.

Tout au long du XIXème siècle, de plus en plus d'enfants vont à l'_____. Entre 1881 et 1882, Jules _____, ministre de l'instruction publique fait voter des lois sur l'école.

L'école est _____ : les instituteurs sont recrutés par l'Etat ; ce sont des _____, ils n'appartiennent pas au _____.

L'école est _____ : la scolarité ne doit rien coûter aux parents.

L'école est _____ : l'enseignement _____ ne peut plus être enseigné à l'école.

L'école est _____ : tous les enfants de _____ à _____ ans doivent aller à l'école.